

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

Délibération
n° 2012.06.123

**Renouvellement du
conseil
d'administration de
l'OPH de l'Angoumois
au terme du
rattachement
territorial à la
communauté
d'agglomération**

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Guy ETIENNE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Christophe CHOPINET à Maurice HARDY, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Alain PIAUD à Jean-Pierre GRAND, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE,

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Anissa EL MESSOUDI, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI, Patrick BOUTON, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2012**DELIBERATION
N° 2012.06.123**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE - HABITATRapporteur : **Monsieur BESSE****RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH DE L'ANGOUMOIS AU
TERME DU RATTACHEMENT TERRITORIAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Par arrêté préfectoral n°2012087-0007 du 27 mars 2012, Madame la Préfète s'est prononcée favorablement au changement de collectivité de rattachement de l'OPH de l'Angoumois qui est donc désormais rattaché au GrandAngoulême.

Il revient à présent au conseil communautaire de se prononcer sur le nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH et d'en désigner ses représentants ainsi que le ou les représentant(s) des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Le Président du GrandAngoulême devra également inviter les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

Le bureau communautaire du 5 janvier 2012 a proposé de ne pas bouleverser la configuration actuelle du conseil d'administration de l'OPH et donc, de maintenir à 23 le nombre de ses membres.

La composition actuelle du conseil d'administration de l'OPH est la suivante :

OPH DE L'ANGOUMOIS – Conseil d'Administration	
COMPOSITION	
Représentants désignés par le GrandAngoulême :	
6 représentants	<i>Elus de la collectivité de rattachement (GrandAngoulême)</i>
5 représentants	<i>Personnalités qualifiées (non élues) en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales</i>
2 représentants	<i>Elus d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement</i>
1 représentant	<i>Associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées</i>
Représentants non désignés par le GrandAngoulême :	
1 représentant	<i>C.A.F de la Charente</i>
1 représentant	<i>Associés collecteurs du 1%</i>
4 représentants	<i>Représentants des locataires</i>

.../...

2 représentants	<i>Organisations syndicales représentatives</i>
1 représentant	<i>U.D.A.F. de la Charente</i>
Total : 23 représentants	

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 avril 2012,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

D'APPROUVER le maintien à 23 du nombre de membres du conseil d'administration de l'OPH,

DE DESIGNER au conseil d'administration de l'OPH de l'Angoumois :

- 6 délégués communautaires pour représenter le GrandAngoulême : **MM. LAVAUD, LACHAUD, SARDIN, BESSE et Mmes GUINANDIE et LABIE,**
- 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales : **MM. BAUSSET, SOURY, LARRET, CALOFER et Mme ROUX,**
- 2 élus d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement : **MM. MIRAULT et GUILLOU,**
- 1 représentant d'une association parmi celles dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : **Mme BURGUET de l'association OHE Prométhée,**

D'INVITER la CAF de la Charente, les associés collecteurs du 1%, l'UDAF de la Charente et les organisations syndicales à faire connaître leurs représentants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(2 abstentions : Mme SEMANE et M. BONNET),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 13 juin 2012